

Québec et Rimouski

## Coordination des négociations dans six hôtels!

Une négociation qui touche 1,200 membres de la CSN

Six syndicats d'hôtels importants de Québec et de Rimouski, dont les 1,200 travailleuses et travailleurs sont membres de la Fédération du commerce (FC-CSN), se sont entendus pour

uniformiser leurs conventions collectives et, conséquemment, déposer une plate-forme commune de négociations en sept points à leurs employeurs respectifs.



De gauche à droite: Denis Breton ( Château Mont Ste-Anne ), Richard Watters ( Holiday Inn centre-ville ), Ann Gingras ( Hilton Québec ), Normand Cloutier ( Auberge des Gouverneurs, Rimouski ), Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce (FC-CSN), Jean-Pierre Dorion ( Auberge des Gouverneurs, Ste-Foy ), Michel Jackson ( Châteaubriand, Ste-Foy ), Pierre Crépin, président du secteur restauration-hôtellerie.



Les syndicats CSN de l'Auberge des gouverneurs de Rimouski, de l'Auberge des gouverneurs de Ste-Foy, du Châteaubriand à Ste-Foy, du Château Mont Ste-Anne à Beupré, du Hilton- Québec et du Holiday Inn centre-ville de Québec veulent améliorer leurs conventions collectives à sept chapitres principaux: pourboires, congés de maladie, salarié-e-s à statut précaire, paye de vacances, assurances et fonds de pension, durée de la convention, et les salaires.

Les contrats de travail de ces groupes d'employé-e-s, composés à 60% de personnel féminin, viennent à échéance chacun à leur tour entre le 31 mai et le 31 décembre prochains.

### **Pourboires**

Dans le cadre de la prochaine négociations, les syndicats CSN de ces hôtels de prestige tenteront de faire reconnaître que les pourboires sont des revenus.

Pour atteindre cet objectif, ils demandent à leurs employeurs de verser la moyenne des pourboires touchés durant l'année sur différents bénéfices marginaux, tels les congés fériés, sociaux, de maladie, et les vacances annuelles.

Avec la reconnaissance de ce principe, les gens à pourboires pourraient retirer un revenu qui s'apparente à leur revenu réel (salaire horaire plus pourboires) lors de la prise de ces congés.

### **Précaires**

Les membres de ces syndicats CSN souhaitent améliorer grandement les conditions de vie et de travail des salarié-e-s à statut précaire. Aussi, ces employé-e-s exigent le droit aux mêmes bénéfices marginaux que leurs camarades possédant un statut d'employé régulier, ou encore le paiement d'indemnités compensatrices.

De plus, ils demandent des clauses leur permettant d'accéder plus facilement à des postes réguliers.

Il y a des différences importantes entre les salaires et les bénéfices marginaux des employé-e-s à statut précaire et ceux à statut régulier. Par exemple, un employé régulier affecté aux banquets au Québec Hilton recevra 7.19\$ de l'heure, alors qu'un employé surnuméraire de ce même hôtel, affecté aussi aux banquets, touchera 6.58\$ de l'heure, soit moins 0.61\$ l'heure, pour les mêmes fonctions.

### **Plusieurs précaires**

Spécifions que le secteur de l'hôtellerie et de la restauration en est un qui emploie plusieurs personnes sur appel, à temps partiel, ou encore pour une saison seulement. Si le nombre de "précaires" varie d'un hôtel à l'autre, on peut dire que ces employé-e-s forment, en moyenne, le tiers du personnel, principalement des femmes qui



oeuvrent comme préposées aux chambres ou serveuses.

### **Pension et assurances**

Les assurances et les fonds de pension sont, pour la plupart, contrôlés par les employeurs, et cela même si les salarié-e-s contribuent à ces régimes. Les syndiqué-e-s de ces hôtels ont peu ou pas d'information sur la gestion de leurs régimes.

Aussi, ils voudraient signer des clauses leur garantissant de l'information sur ces régimes, ainsi que le droit de participer à leur administration. Avoir un droit de regard sur ces régimes est important quand on pense

au montant des primes qui y sont versés. Trop souvent on découvre que les travailleurs et les travailleuses payent plus qu'ils ne devraient. Ou que les bénéfices sont inférieurs à ce qu'on imaginait, ou encore que les primes ont augmenté sans raison valable.

### **Congés de maladie**

Les syndiqué-e-s réclament également une augmentation du nombre de journées de maladie de 6 jours à 9 jours par année.

### **Salaires**

Pour une convention collective d'une durée de deux ans, et prenant fin le 30 juin 1990, les syndiqué-e-s revendiquent des hausses salariales de 8% par année. Ainsi, le salaire horaire moyen passerait de 8.45\$ à 9.80\$ d'ici 1990.



**Pierre Crépin, Lise Poulin et la présidente du Conseil central des syndicats nationaux de la région de Québec (CCSNRQ-CSN), Nicole Madore, en conférence de presse.**



## C'est quoi la négociation conjointe?

Cette année, six syndicats CSN des hôtels de Québec et de Rimouski ont décidé de coordonner leurs négociations en intégrant dans leurs projets de conventions respectifs une plate-forme commune de revendications en sept points.

Cette formule permettra d'uniformiser leurs conventions collectives et fera en sorte que les représentant-e-s de chacun des syndicats seront informés de l'évolution des négociations aux autres tables de négociations, et ils sauront précisément ce qui est obtenu à l'une ou l'autre table. Cette forme de coordination, déjà utilisée dans d'autres secteurs, favorise la solidarité entre les syndicats afin d'améliorer les conditions de travail sur des sujets communs.

### Demands particulières

Tout en mettant l'accent sur des demandes communes, cette formule n'écarte pas les demandes particulières à chaque syndicat. Au contraire, chacun des syndicats déposera aussi ses propres demandes.

### La grève?

Cette formule ne veut pas dire qu'un syndicat proche d'une entente avec son employeur devra déclencher la grève pour les autres syndicats où on serait loin d'un règlement.

A la CSN, chaque syndicat est autonome. Cela veut dire que c'est l'assemblée générale qui décide d'accepter ou de rejeter un projet de convention collective. C'est aussi la même assemblée qui vote, démocratiquement et à scrutin secret, en faveur ou non des moyens de pression, y compris la grève générale.



Les officiers de six syndicats CSN de l'hôtellerie et de la restauration ont été en réunion durant deux jours sur le projet de convention collective. Nous les voyons ici durant la conférence de presse avec des journalistes de la Vieille Capitale.